

ALERTE !

Chômeurs, futures chômeurs, déjà précaires :

Vos droits au chômage sur la sellette !

Le cœur de la proposition patronale pour l'assurance chômage est simple : engager la fin de la mensualisation !

Actuellement quatre mois d'emploi à temps plein ouvrent droit à quatre mois d'allocations en conséquence de deux règles : 1 jour cotisé = 1 jour indemnisé ; 122 jours d'emploi est le minimum pour ouvrir des droits.

Les allocations à la suite d'une période d'emploi payée au SMIC mensuel sont d'environ 950 € par mois.

Si les employeurs obtenaient la *conversion des durées d'emploi*, quatre mois d'emploi ne vaudraient plus ces 122 jours. Car ce ne serait plus le nombre de jours sous contrat qui serait pris en compte mais le nombre de jours effectivement travaillés. Un mois ne vaudrait plus 30 ou 31 jours mais 20 ou 21. Il faudrait donc près de six mois d'emploi pour atteindre les 122 jours réglementaires.

Le montant des allocations serait fonction de *l'intensité du travail*. Avoir travaillé six mois sur un an conduirait à n'être indemnisé qu'à mi-temps. Le Patronat propose une garantie minimum de 18 jours mais le maximum resterait de 20 ou 21.

Dans l'exemple d'un CDD de six mois, les allocations seraient d'environ 560 €, soit une amputation de 40% ! Pour un an d'emploi ou plus, le montant serait de l'ordre de 650 €.

Conclusion : il serait plus difficile d'ouvrir des droits et les allocations mensuelles seraient plus basses, surtout dans la cas d'emploi temporaire de moins d'un an.

Avec des montants d'allocation chômage si proche de celui des misérables minima sociaux (ASS,

RSA..), le Patronat vise à briser la résistance des salarié-es face aux emplois de merde et ainsi prétendre réduire le déficit de l'assurance chômage de 1,2 milliards d'euros par an.

Cette proposition est aussi une attaque majeure contre l'ensemble des droits sociaux des salarié-es. Après le précédent de l'assurance chômage, le Patronat et ses alliés voudront demain appliquer la *conversion des durées d'emploi* au calcul des retraites, pour faire des économies.

CONTRE l'austérisation des droits au chômage !

**POUR l'indemnisation de toutes les formes de
chômages et de précarité
par une allocation garantissant
un revenu personnel
en aucun cas inférieur au SMIC mensuel !**

(Autres attaques contre les droits : l'accès à la filière Seniors (50ans -> 59 ans); appel à renforcer les sanctions contre les chômeurs,...)

- Prochaine séance de « négociation » le jeudi 23 mars
- Le texte de la proposition patronale pour l'assurance chômage est là : <http://www.ac-chomage.org/spip.php?article2352>

>>>> Assurance-Chômage
>>>> Code du travail
MEME COMBAT !

Un emploi c'est un droit ! Un revenu c'est un dû !



Agir ensemble contre le Chômage ! PNO

www.ac-chomage.org Adresse postal : 21^{ter} rue Voltaire 75011 Paris

Permanence Anti-RADiations PARAD le lundi à 15h
puis à 17h Informations et discussions sur les mobilisations
Bourse du travail 3, rue du château d'eau M° République

Sur **FPP 106.3 FM** l'émission **MODES D'EMPLOI** le vendredi 20h³⁰ - 21h³⁰